

2. EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL DE 1^{ÈRE} CLASSE

2.1. Sujet inédit

Après avoir pris connaissance des documents ci-joints (5 pages), répondez aux cinq questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Question n° 1 - 5 points - réponse de 10 à 15 lignes

Qu'est-ce que la maltraitance et quelles en sont les principales causes ?

Question n° 2 - 4 points - réponse de 10 à 15 lignes

Que pensez-vous de la proposition de "faire de la bientraitance une culture d'établissement" ? (page 30 du document)

Question n° 3 - 3 points - réponse de 10 à 15 lignes

Qu'est-ce que le 39 77 ?

Question n° 4 - 4 points - réponse de 10 à 15 lignes

Quelles sont les solutions proposées pour lutter contre les violences subies par les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social ?

Question n° 5 - 4 points

1)- Donnez un synonyme du mot "négligence" (page 25 du document)

2)- Quel est le sens du terme "anxiogène" ? (page 26 du document)

3)- Quel est le sens du mot "tabou" ? (pages 25 et 26 du document)

4)- En vous servant du contexte, expliquez en une phrase l'expression "manque de réactivité" (page 26 du document)

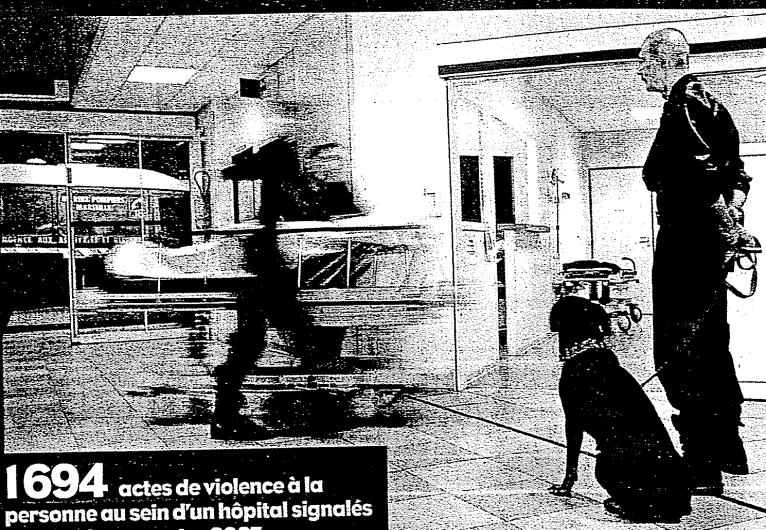
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en considération.

DOSSIER

BURGER/PHANIE



1694 actes de violence à la personne au sein d'un hôpital signalés au premier semestre 2007

F. DESMEURES/SIGNATURES



38,5% des travailleurs sociaux victimes d'une agression en 2002-2003

Mieux lutter contre les violences

DOSSIER RÉALISÉ PAR CATHERINE LE GALL ET CATHERINE PETILLON

« Unne salariée d'une maison d'accueil spécialisé m'a rapporté que comme elle n'avait pas le temps de laver et de coiffer les longs cheveux d'une résidente, elle avait décidé de la contenir pour les lui couper », raconte Fabienne Binot, secrétaire générale de la Fédération SUD santé-sociaux. Acte banal de violence ordinaire. Mais la violence dans le secteur sanitaire, social et médico-social comprend également celle subie par

les professionnels dans l'exercice de leurs fonctions. Selon l'enquête sur les conditions de travail Sumer (2002-2003), les professionnels paramédicaux et les travailleurs sociaux sont les plus exposés : 45,1 % des premiers déclarent avoir été victimes d'une agression de la part du public dans les douze mois précédents et 38,5 % des seconds. En outre, l'institution ou l'employeur peuvent eux-mêmes être à l'origine de certaines formes de violence. Celle-ci est donc multiforme et souvent taboue. Il est difficile de l'identifier, de la quantifier et d'y remédier.

EN CHIFFRES

Agressions. 1694 actes de violence à l'hôpital ont été signalés au cours du premier semestre 2007 (1293 au premier semestre 2006). Les services les plus touchés par des actes de violence à la personne sont la psychiatrie (51 % des actes), puis les services d'urgence (15 %) et ceux de médecine (8 %). La majorité des actes violents sont de nature physique (49,4 %), puis viennent les injures (19 %) et les menaces à l'intégrité ou de mort (18,8 %).

Maltraitance. 242 cas de maltraitance ont été recensés en 2006 dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Les victimes sont des enfants handicapés dans 34,7 % des cas, des personnes âgées (31,4 %) et des adultes handicapés (26,86 %). Ces maltraitances sont de nature sexuelle (41,3 %) ou physique (27,7 %), des négligences graves (15,7 %) ou psychologiques et morales (14,9 %).

Sources : Dhos et DGAS.



REAGISSEZ À CE SUJET
www.lagazette-sante-social.com



Source : Observatoire des violences hospitalières - Paris, 2007 (enquête Summer 2007).
Direction générale de l'action sociale.

242 cas de maltraitance
sur des personnes âgées ou
handicapées recensées en 2006

nces

REPÉRER. Maltraitance, agression par le public, souffrance au travail... La violence rencontrée par les professionnels des secteurs sanitaires et sociaux est multi-forme et souvent taboue.

MESURER. Contrairement aux idées reçues, la violence physique envers les personnes n'a augmenté pas, mais les travailleurs sociaux et les infirmiers restent particulièrement exposés.

INNOVER. Des initiatives voient le jour pour libérer la parole et réduire les risques de violence. Mais les défauts d'organisation de l'institution elle-même restent les plus difficiles à aborder.

Concernant la violence du public, les acteurs du secteur social et médico-social s'accordent sur le constat d'un climat de plus en plus tendu, notamment dans le secteur de l'exclusion (*lire le témoignage page suivante*). Selon une enquête réalisée en 2001 pour le Conseil supérieur du travail social auprès de travailleurs sociaux, 90 % des répondants ressentent une certaine insécurité dans leur travail. A l'hôpital, 1 694 actes de violence ont été recensés au premier semestre 2007 par l'Observatoire des violences hospitalières créé en 2005 au sein de

la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (Dhos) (*lire l'encadré ci-contre*). Omar Bixi, médecin spécialiste en santé publique, qui a présidé la commission « institutions, organisations et violence » lors de l'élaboration du Plan violence et santé en 2004, souligne qu'« alors que les décennies précédentes ont été consacrées à l'amélioration des soins grâce à la technologie, l'hôpital est aujourd'hui confronté à la question des inégalités sociales qui persistent ». Urgences devenues pour beaucoup le premier recours, précarisation du

public, manque de communication entre des professionnels pressés et des patients inquiets : un dérapage est vite arrivé.

Formation insuffisante

Quant à la maltraitance, c'est le secteur social et médico-social qui semble y avoir le plus réfléchi, via le Comité national de vigilance et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés, mis en place à la Direction générale de l'action sociale (DGAS) en novembre 2002 (*lire l'encadré*). Le concept de maltraitance en ins-

titution n'a émergé qu'à la fin des années 80. « Aujourd'hui encore, il n'existe aucune définition précise. On peut néanmoins considérer qu'il y a maltraitance quand une personne est atteinte dans son intégrité morale, physique ou sexuelle », précise Myriam Fabre, docteur en droit privé. Cela peut aller d'une simple négligence, comme de ne pas répondre à l'appel d'un résidant, jusqu'à la gifle en réaction à la résistance d'un usager ou l'agression sexuelle.

Selon Marie Béatrice Levaux, présidente de la Fédération nationale des >>

>> particuliers employeurs (Fepem), la maltraitance par les professionnels du domicile « peut être induite par un comportement inadapté qu'il est possible de faire évoluer grâce à des actions de formation. Mais elle peut également être liée à une difficulté, de la part des aides à domicile, à assumer la dépendance d'une personne sans les moyens propres à l'hospitalisation ». En établissement, les facteurs qui favorisent les actes de maltraitance sont bien identifiés : manque de personnel, forma-

tion insuffisante, mauvaise organisation du travail ou encadrement pas assez vigilant. « Les professionnels diplômés ne sont pas attirés par nos structures. Comme l'offre d'emploi est supérieure à la demande, notre niveau d'exigence baisse, ce qui suppose un effort supplémentaire de la part de l'encadrement », souligne Claudy Jarry, président de la Fédération nationale des associations des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa).

Les carences de l'institution liées au manque de moyens ou à un défaut d'organisation peuvent également être la source de souffrance des salariés. « Le personnel souffre du décalage entre ses pratiques et l'éthique du métier. Il doit continuellement gérer l'écart entre ce qu'il peut faire et ce qu'il devrait faire », insiste Fabienne Binot, de SUD.

Tabous

Ces carences sont aussi des éléments déclencheurs de tensions, entre salariés ou de la part des usagers. Selon l'étude du CSTS, 24,4 % des travailleurs sociaux estiment ainsi que la violence est parfois due aux institutions (erreurs d'orientation, longueur des délais, absence de réponse...). Or ces thèmes sont difficiles à aborder, comme a pu le constater Omar Brixi pour l'hôpital, lors de l'élaboration du Plan santé et violence : « Autant les membres de ma commission étaient diserts sur la violence subie par le personnel, autant il a été difficile d'aborder les autres types de violence. J'ai dû faire des concessions lors de la rédaction de mon rapport pour qu'il soit validé par le ministère de la Santé. Pourtant, les facteurs de la violence sont nombreux : application d'une logique économique inadaptée à la culture hospitalière, mauvaise organisation de la hiérarchie des soins... », témoigne-t-il.

La violence du public reste finalement la plus facile à quantifier. « L'Observatoire des violences hospitalières a mis en place une procédure nationale de signalement », précise Fabienne Guerreri, commissaire de police, détachée à la Dhos. Mais aussi celle sur laquelle il est le plus facile de communiquer. La circulaire relative à la prévention et à l'accompagnement des situations de violence, promulguée dès décembre 2000, détaille des mesures d'accompagnement et de prévention : protection des salariés, formation contre les agressions... Depuis, le dispositif a été enrichi par différents textes, dont le protocole « santé-sécurité » du 12 août 2005, qui prévoit notamment un rapprochement entre les services de police et les hôpitaux. En avril 2007, le Plan violence a préconisé l'inscription d'un volet sécurité dans chaque projet d'établissement.

En matière de maltraitance, le législateur et les acteurs se sont en revanche longtemps montrés frileux. « Le terme n'est apparu dans les textes officiels que lors des travaux préparatoires à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale », souligne Myriam Fabre. Depuis, différentes mesures ont été adoptées pour prévenir la maltraitance : les dernières en date concernent l'adoption d'un protocole départemental, entre les Ddass et les établissements, pour signaler les actes de maltraitance et la mise en place d'un numéro national (le 3977).

Manque de réactivité

Pour autant, Myriam Fabre déplore le manque de réactivité des institutions lorsqu'un cas est signalé : « Trop souvent encore, elles ont tendance à étouffer l'affaire. Ou alors les directeurs d'établissement manquent de réactivité et laissent s'installer un climat qui favorise la maltraitance. » Constat relayé par les syndicats, l'Inspection générale des affaires sociales et même les équipes du 3977, qui reçoivent des appels de professionnels étonnés du fait qu'aucune suite ne soit donnée au signalement qu'ils ont eu le courage de faire. ■

C.L.C.

TÉMOIGNAGE



Catherine Cabannes, directrice du centre d'hébergement et de réinsertion sociale Cité-Saint-Martin, à Paris

« Des salariées ont même été suivies jusqu'à leur domicile »

« Il existe deux principaux facteurs de violence dans notre centre. Le premier est lié à l'inconditionnalité de l'hébergement : environ 20 % des personnes que nous recevons sont en grande difficulté, et donc potentiellement porteuses de violence. Elles sont isolées, fragilisées par une histoire personnelle et, quelques fois, atteintes de maladies psychiques. Le deuxième est lié à la loi sur le droit au logement opposable. Elle stipule que les usagers ne peuvent quitter notre centre que pour un logement adapté. La durée de séjour moyenne est passée de 44 à 141 jours. Nos locaux ne sont pas adaptés à ce public qui commence à devenir violent au bout d'un certain temps. Certains profèrent des menaces de mort, d'autres s'en prennent aux autres usagers. Quelques-unes de nos salariées ont même été suivies jusqu'à leur domicile, ce qui est très anxiogène. »

Recenser les violences pour mieux les prévenir

Soutien psychologique aux agents victimes et prévention sont les solutions qui ont été mises en place au CHU de Besançon.

Isabelle Clément, médecin du travail au CHU de Besançon, raconte: «Au sein de l'hôpital, la violence n'était pas cachée, mais banalisée, d'autant plus qu'elle fait parfois partie du symptôme». L'hôpital a inscrit la prévention de la violence dans son projet social 2001-2005 et créé un groupe de travail sur le sujet.

Un phénomène complexe

Représentants du CHSCT (*), service de santé au travail, cadres de santé, représentants des directions des ressources humaines et des relations avec les usagers se réunissent tous les deux mois. Les médecins du travail et les psychologues y présentent une synthèse des déclarations que peut leur faire depuis 2003



Isabelle Clément, médecin du travail (à gauche), et Laurence Marc-Milliet, psychologue au CHU de Besançon.

— par courrier ou par un formulaire confidentiel de l'intranet — toute personne victime ou témoin d'une violence.

Ce dispositif de recensement a pour premier objectif de mieux prendre en compte le traumatisme psychique entraîné. Un poste de psychologue a d'ailleurs été ajouté au service de santé au travail. «Très vite, on a vu que cette violence était multifacette,

multiforme, multicause. Nous sommes face à un phénomène complexe qui mêle la violence venant de l'extérieur à celle entre professionnels», souligne Lydie Froment, directrice adjointe des ressources humaines. Sur les 877 déclarations effectuées depuis 2003, les cas les plus fréquents sont les agressions physiques, suivies des injures et des menaces et intimidations. Si la grande majorité est due aux patients, 24% des violences déclarées sont le fait des professionnels. Parmi ces actes, un tiers concerne des agents entre eux et deux tiers impliquent la hiérarchie: situation de souffrance au travail, conflits larvés non réglés dans les équipes.

Réticence

«Aux urgences, les agents sont confrontés toute la journée à des agressions verbales, parfois physiques. Ils font une déclaration quand ils sont arrivés à saturation. Si bien que cela concerne parfois un élément qui, pris isolément, pourrait paraître banal», rapporte la psychologue Laurence Marc-Milliet.

Pour autant, tout le monde n'effectue pas de déclaration. «Par ailleurs, cela ne remplace pas les déclarations d'accident du travail ni le dépôt de plaintes et les procédures judiciaires. C'est une façon de l'inscrire dans le dossier médical», précise le docteur Clément. L'établissement offre ainsi une prise en charge médicale et psychologique aux agents, qu'ils déclarent ou non la violence. Cependant, les professionnels sont souvent réticents à l'idée de solliciter un suivi. «L'idée qu'en tant que soignant, on doit être capable de tout affronter reste très forte», insiste Laurence Marc-Milliet.

Formations

L'analyse qualitative des violences permet aussi de mettre en œuvre des pistes de prévention et d'alerter l'institution. Des plans d'action annuels ont notamment débouché sur des formations à la «communication et gestion de l'agressivité» et à la «maîtrise d'un individu violent et dangereux», dispensées aux aides-soignants et infirmiers. «Nous avons notamment travaillé sur la façon de tempérer l'angoisse des familles qui arrivent, ou sur les réflexes à avoir face à des patients qui ont des désordres psychiatriques ou des conduites addictives», raconte Laure Martin, infirmière aux urgences.

Le groupe «violence» travaille aussi à l'amélioration des conditions de travail et à la sécurisation des locaux et du personnel. «Dans les nouveaux locaux, nous avons fait en sorte qu'aux consultations psychiatriques, les bureaux des soignants soient du côté de la porte, en cas de problème», explique ainsi Isabelle Clément. ■

(*) Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

TÉMOIGNAGE

Marie-Thérèse Boile-du-Chomont, membre du groupe «violence» du CHU de Besançon [*]

«L'institution prend position»

«Il n'est pas du tout évident ou naturel pour les soignants de porter plainte. Nous accompagnons ceux qui le souhaitent et leur proposons un avocat qui les représentera au tribunal. Cela montre à la justice comme au personnel que l'établissement est solidaire et appuie la plainte. Une procédure spécifique a été établie pour porter plainte en cas de violence grave. Mais ce cadre n'est pas adapté aux actes commis par les personnes malades psychiatriques ou les mineurs violents. Pour les violences au quotidien, on essaye de trouver des moyens d'action intermédiaires, comme écrire à des patients qui n'ont pas un comportement acceptable. C'est une façon de leur montrer que l'institution prend position.»

[*] Adjointe des cadres à la direction des finances et des relations avec les usagers.

Faire de la bientraitance une culture d'établissement

Direction et cadres de la résidence Cousin-de-Méricourt, à Cachan, sont mobilisés depuis 2003.

La maltraitance est un risque comme un autre. Sa prévention suppose une démarche collective basée sur des valeurs communes», assure Francine Amalberti, directrice de la résidence Cousin-de-Méricourt, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 330 lits, de la ville de Paris, situé à Cachan (Val-de-Marne).

Auto-évaluation

Les statistiques nationales ne lui donnent pas tort. Selon le dispositif «Allô maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées» (Alma), dans les établissements, 33 % des actes de maltraitance sont générés par le personnel soignant et 19 % par le personnel administratif. «D'après nos statistiques, 31 % des actes de maltraitance sont des gestes de négligence et 23 %

de nature psychologique, tels le harcèlement ou l'infantilisation», note Françoise Busby, directrice d'Alma. Convaincue du rôle déterminant que doit jouer le directeur de l'établissement, Francine Amalberti s'empare à son arrivée, en 2002, du projet institutionnel qui prévoit d'engager une réflexion sur le thème de la maltraitance avec le personnel. Elle distribue l'année suivante un questionnaire et, face aux nombreuses réponses, monte un groupe de travail pluridisciplinaire comprenant notamment des aides-soignantes, une psychologue, un kinésithérapeute et un responsable du service des admissions. Ces travaux aboutissent à la création d'un livret sur la «bientraitance», qui comprend une grille d'auto-évaluation des pratiques. Depuis, cet outil est utilisé lors d'une formation dispensée à l'ensemble du personnel.

La directrice s'est emparée des contraintes institutionnelles, notamment la définition du projet d'établissement, pour mobiliser ses équipes et encourager les cadres

pour travailler sur les points faibles repérés après évaluation: l'animation, les soins, la bientraitance et l'éthique. «Il s'agit par exemple de travailler sur le respect du rythme de la personne ou sa liberté d'aller et venir, malgré les risques de chute...», explique Marie Pasquier, médecin coordinateur. C'est une occasion de sortir de la routine et de remettre en question ses pratiques.» Cette prise de recul est également très précieuse pour les aides-soignantes: «Elles sont au contact des personnes âgées huit heures par jour et ont tendance à considérer leur tâche ingrate, même si elle est indispensable», souligne Annette Lobe, cadre de santé.

«Nous travaillons par exemple sur la liberté d'aller et venir des résidants, malgré les risques de chute.»

Marie Pasquier, médecin coordinateur

à développer les bonnes pratiques. «L'encadrement est une courroie de transmission essentielle. Un établissement peut ronronner en trois jours», prévient-elle.

Des groupes de travail, composés de deux personnes coordinatrices et de volontaires, ont ainsi été constitués

Groupes de parole

Parallèlement, chaque cadre s'est vu confier une mission transversale telle que la mise en place d'une formation sur les soins palliatifs ou l'animation de formations-actions. Ces dernières sont organisées par Blandine Orellana, cadre de santé: «Elles participent à la prévention de la maltraitance en donnant des informations utiles et opérationnelles. Ce sont des séances courtes et concrètes qui portent par exemple sur le bon usage des prothèses auditives ou la prévention des fausses routes.» Enfin, des groupes de parole, animés par une psychologue, ont pour but de prévenir l'usure professionnelle.

Cependant, malgré toutes ces initiatives, la bientraitance ne se décrète pas du jour au lendemain. Il est en outre «délicat de dénoncer un collègue avec lequel on travaille depuis de nombreuses années», note une salariée. ■

C. L. C.

TÉMOIGNAGE

Jocelyne Basille, aide-soignante au sein de la résidence Cousin-de-Méricourt, à Cachan

«Des gestes simples»

«Nous devons comprendre les résidants afin d'améliorer leur quotidien. Nous parlons avec eux tous les jours et nous percevons leur changement d'humeur lorsqu'ils sont vexés par l'attitude du personnel. Un oubli anodin peut les contrarier. Grâce aux formations, je me suis rendu compte que la maltraitance et la "bientraitance" pouvaient venir de gestes banals. Par exemple, placer la sonnette d'alarme à proximité d'une personne âgée permet de la rassurer. J'ai aussi appris à mieux comprendre les résidants atteints de la maladie d'Alzheimer et donc à mieux les prendre en charge. Au-delà des formations, un matériel adapté (lève-malades, chariots-repas...) allège notre travail et nous aide à nous concentrer sur les tâches essentielles.»



2.2. Proposition de corrigé

Question n° 5

- Synonyme du mot “négligence” : inattention
- Le terme “anxiogène” signifie source d’anxiété. Certains salariés de centres d’hébergement font l’objet de menaces des usagers et deviennent angoissés.
- Le mot “tabou” signifie interdit car sacré. Les travailleurs sociaux considèrent que la maltraitance peut être liée à l’institution, mais ils préfèrent ne pas en parler par crainte de ne pas être compris ou de représailles.
- L’expression “manque de réactivité” désigne la lenteur, la difficulté, voire l’inaction de l’institution, lorsqu’un cas de maltraitance est signalé.

Question n° 1

Le terme de maltraitance est apparu vers la fin des années 1980 pour n’être retenu dans les textes officiels qu’en 2002 (travaux préparatoires de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale).

La maltraitance désigne une atteinte à la personne dans son intégrité morale, physique ou sexuelle. Elle s’exerce à des degrés variés, allant de la négligence (absence ou oubli de prise en compte des besoins de la personne en matière de confort, d’hygiène...) à des violences physiques (gifles, soins brusques...), ou psychologiques (insultes, infantilisation, harcèlement...). La maltraitance conduit à rabaisser l’individu au rang de chose et lui fait perdre son humanité.

La maltraitance s’exerce notamment à l’égard des personnes âgées, tant au sein de leur famille que dans les institutions. Ainsi, dans les centres d’hébergement pour personnes âgées, 31 % des actes de maltraitance sont des gestes de négligence et 23 % de nature psychologique. Ces actes de maltraitance émanent pour 33 % du personnel soignant et pour 19 % du personnel administratif.

Les principales causes de la maltraitance sont liées à des carences ou des dysfonctionnements de l’institution. Le manque de moyens et de personnel, des défauts d’organisation du travail, l’absence de vigilance dans l’encadrement sont souvent dénoncés. De même, la mise en œuvre du droit à la formation n’est pas toujours respectée. Le personnel déplore cette situation pouvant conduire à des actes de négligence et souffre de la difficulté à appliquer leur éthique professionnelle de bienveillance et de bientraitance d’autrui.

Question n° 2

La proposition de “faire de la bientraitance une culture d’établissement” correspond à l’éthique professionnelle du personnel qui ne peut que s’en réjouir. Le directeur d’établissement et l’équipe d’encadrement ont un rôle déterminant dans la mise en œuvre d’une telle approche. Elle nécessite une volonté d’agir en lien avec l’ensemble des personnels.

De telles actions ont été mises en œuvre et ont débouché, par exemple, sur la création d’un livret de bientraitance permettant une auto-évaluation des pratiques professionnelles. Ce document est ensuite utilisé en formation et permet d’évoluer. De même, afin d’agir contre “l’usure professionnelle”, des groupes de parole animés par une psychologue permettent d’évacuer des non-dits, de prendre conscience d’actes de maltraitance et d’être davantage à l’écoute dans sa pratique professionnelle.

Pour tendre vers toujours plus de bientraitance, la formation est essentielle. Mais des démarches simples, comme de fournir au personnel un matériel adapté (lève-malades...), participent d’une volonté d’instituer la bientraitance comme principe fondamental.

Question n° 3

Le 39 77 est un numéro national de lutte contre la maltraitance. Toute personne victime ou témoin d’actes de maltraitance à l’égard des personnes âgées, ou des personnes handicapées, peut appeler le 39 77. Une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, psychologues...) écoute les appelants et les oriente vers une plate-forme téléphonique départementale. Une enquête est menée au niveau local et peut conduire à la saisine de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), si la maltraitance est exercée dans un établissement. L’appel est possible du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, au prix d’un appel local.

Question n° 4

Différentes solutions sont proposées afin de lutter contre les violences subies par les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social.

La circulaire de 2000 relative à la prévention et à l’accompagnement des situations de violence précise, notamment, diverses mesures de protection des salariés et de formation contre les agressions. Ce texte a été complété par le protocole “santé-sécurité” de 2005, qui prévoit un rapprochement entre les services de police et les hôpitaux. Enfin, le Plan violence de 2007 préconise l’inscription d’un volet sécurité dans le projet d’établissement.

Des outils juridiques existent donc et les solutions s’organisent principalement autour de deux axes : la prévention et le soutien de l’institution aux agents victimes.

En matière de prévention, différentes formations peuvent être proposées aux professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, par exemple une formation sur la maîtrise d’un individu violent et dangereux.

Quant au soutien de l'institution aux agents victimes, il est essentiel. Ce soutien se traduit par un encouragement à procéder à des déclarations d'agression et d'accident du travail, mais aussi dans certains cas à porter plainte. Cette dernière démarche est délicate et nécessite un accompagnement de l'institution. Cet accompagnement traduit une solidarité entre le personnel et l'établissement.

2.3. Indications de correction

Rappel : la copie doit être bien présentée, lisible, aérée. Les réponses, sauf la question 5, doivent être d'une longueur de 10 à 15 lignes (prendre en compte la typographie du candidat).

Question n° 1 - 5 points - réponse de 10 à 15 lignes. Qu'est-ce que la maltraitance et quelles en sont les principales causes ?

- 2,5 points pour la définition de la maltraitance. Les documents permettent d'illustrer la diversité des formes de maltraitance, les personnes visées et les lieux concernés par ce phénomène.
- 2,5 points pour les principales causes de la maltraitance. Les documents précisent différentes causes de la maltraitance, tant dans le milieu privé que dans diverses institutions.

Question n° 2 - 4 points - réponse de 10 à 15 lignes. Que pensez-vous de la proposition de "faire de la bientraitance une culture d'établissement" ? (page 30 du document)

Le candidat doit montrer une compréhension de l'article et apporter une réponse argumentée. Il importe que la réponse traduise une volonté du candidat d'aller professionnellement dans ce sens.

Question n° 3 - 3 points - réponse de 10 à 15 lignes. Qu'est-ce que le 39 77 ?

Il est fait mention dans les documents du 39 77. Cependant, pour apporter une réponse convaincante, le candidat devra utiliser ses acquis ; la connaissance du 39 77 relève de la culture professionnelle du candidat.

Question n° 4 - 4 points - réponse de 10 à 15 lignes. Quelles sont les solutions proposées pour lutter contre les violences subies par les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social ?

Différentes solutions sont proposées dans les documents mais la réponse est ouverte. Le candidat peut, à juste titre, utiliser ses connaissances et expériences professionnelles. La réponse ne doit cependant pas être uniquement anecdotique ou descriptive. Le candidat doit montrer la complexité du problème et développer une analyse.

Question n° 5 - 4 points

Rappel : pour valider ces réponses, le contexte dans lequel le mot, ou l'expression, est utilisé doit être pris en compte. Si le candidat a donné plusieurs synonymes, il obtient zéro.

- 0,5 point pour le synonyme du mot "négligence"
 - 1 point pour le sens du terme "anxiogène"
 - 1 point pour le sens du mot "tabou"
 - 1,5 points pour l'explication, à partir du contexte, de l'expression "manque de réactivité".
- La réponse doit être donnée en une phrase.

3. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE DE 1^{ÈRE} CLASSE

3.1. Sujet inédit

Après avoir pris connaissance des documents ci-joints, répondez aux cinq questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question.

Le sujet comporte 6 pages.

Question N° 1 (4 points) - réponse de 10 à 15 lignes.

Quelle est la position de Madame Christine Albanel (ministre de la Culture) sur la question de la gratuité des musées ?

Question N° 2 (6 points) - réponse de 10 à 15 lignes.

Quels sont les arguments des partisans et des opposants à la gratuité des musées ?

Question N° 3 (4 points)

- Donner un synonyme du mot "prémices" (document 2)
- Donner un synonyme du mot "réticence" (document 2)
- Donner un antonyme du mot "détracteur" (document 2)
- Donner un antonyme du mot "anodin" (document 3)
- Deux dispositifs de gratuité peuvent exister : gratuité totale et gratuité ciblée. Donner deux exemples de gratuité ciblée.

Question N° 4 (4 points) - réponse de 10 à 15 lignes.

Quels sont les critères à retenir pour apprécier l'impact de la gratuité des musées ?

Question N° 5 (2 points) - réponse de 10 à 15 lignes.

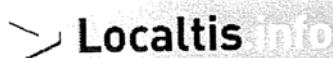
Expliquez en quoi consiste le système "pass culture".

Rappel des règles :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en considération.



mardi 03 juin

Actualités

CULTURE

François Fillon annonce une expérimentation nationale de la gratuité des musées

publié le 04 juillet 2007

Dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le 3 juillet 2007, François Fillon a rouvert le dossier de la gratuité des musées. Tout en reconnaissant que la question "provoque de vifs débats au sein du monde de la culture", le Premier ministre souhaite "qu'une expérimentation soit conduite avec un échantillon d'établissements à Paris et en province pour en mesurer toutes les conséquences". Il reprend ainsi une proposition de Nicolas Sarkozy lors de la campagne présidentielle. La gratuité des musées a pourtant déjà fait l'objet, depuis plusieurs années, de nombreuses expérimentations. Pour ne prendre que quelques exemples, les musées de l'Isère la pratiquent certains jours depuis 2001 et Paris a instauré la gratuité des collections permanentes de ses musées la même année. Une expérimentation sur l'ensemble de la France a même été lancée en janvier 2000 par le ministère de la Culture, avec 34 musées nationaux gratuits le premier dimanche de chaque mois (après une expérimentation au Louvre dès 1996). En 2006, sur 18 millions de visiteurs dans les musées nationaux, 6 millions correspondaient à des entrées gratuites. Mais il est vrai que ces multiples initiatives n'ont pas fait l'objet d'une véritable évaluation. Seule une étude à caractère sociologique confiée à cinq chercheurs du département des études de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture - et dont les résultats ont été publiés en 2006 sous le titre "La gratuité des musées et des monuments côté public" - est venue apporter un éclairage d'ensemble. Ses conclusions sont au demeurant mitigées. Avant la déclaration de François Fillon, la ministre de la Culture s'était déclarée prête "à aussi, montrée réservée sur la question. Intervenant au micro de France Inter le 29 mai dernier, Christine Albanel s'était déclarée prête "à réfléchir à cette idée de gratuité tout le temps pour tous", tout en soulignant qu'"elle peut être porteuse d'effets [...] assez pervers". La ministre de la Culture semblait alors plus favorable à une gratuité ciblée sur les 18-26 ans.

Dans son discours de politique générale, le Premier ministre a également annoncé deux autres mesures en matière culturelle. D'une part, "le financement des chantiers pour le patrimoine ne devra plus subir les fluctuations aberrantes du passé", allusion aux difficultés budgétaires de ces dernières années. D'autre part, le gouvernement devrait mettre en place un "passeport culture" pour les jeunes, valable sur l'ensemble du territoire national, ce qui pourrait bien remettre en cause les différents systèmes de "pass culture" mis sur pied par de nombreuses régions.

Jean-Noël Escudié / PCA

Aller plus loin sur le web

- [La déclaration de politique générale de François Fillon.
http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/interventions_premier_ministre_9/discours_498/declaration_politique_generale_56763.html](http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/interventions_premier_ministre_9/discours_498/declaration_politique_generale_56763.html)

Copyright Localtis

mardi 03 juin

Actualités

PATRIMOINE

Premiers résultats encourageants pour la gratuité des musées

publié le 12 février 2008

Depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin, dix-huit musées à Paris et en province testent les effets de la gratuité d'accès aux collections permanentes. Il s'agit là des prémisses de la mise en œuvre d'une promesse de Nicolas Sarkozy, reprise dans la lettre de mission adressée le 1er août 2007 à la ministre de la Culture et de la Communication. Le but de cette expérimentation - qui suscite certaines réticences dans les milieux culturels, y compris au ministère - est en effet "d'en mesurer toutes les conséquences et de déterminer les conditions de réussite de sa généralisation".

Tout en mettant soigneusement en garde contre des conclusions hâtives, le ministère de la Culture vient de lever le voile sur les premiers résultats de cette expérimentation, dont un premier bilan plus officiel devrait être rendu public en mars 2008, avant l'évaluation définitive à l'automne. Les chiffres divulgués semblent néanmoins témoigner de l'impact de la gratuité sur la fréquentation. La direction des musées de France estime ainsi la hausse du nombre de visiteurs sur janvier entre 50% (pour les musées) et 100% (pour les monuments). Le cas le plus spectaculaire est celui du palais Jacques-Cœur à Bourges (Cher), qui enregistre une progression de 300%.

En dépit de ces premiers chiffres positifs, l'expérimentation en cours laisse sceptiques de nombreux acteurs du patrimoine. Certains estiment qu'elle ne rajoute rien à l'état des connaissances sur l'impact de la gratuité. Celle-ci est en effet en vigueur depuis 2002 pour les collections permanentes des quinze musées de la ville de Paris, où elle s'est traduite par une hausse de 40% de la fréquentation. Il existe également des exemples à l'étranger, comme en Angleterre qui pratique la gratuité depuis 2001. De même, de nombreux musées français pratiquent depuis longtemps des politiques ciblées de gratuité ou de réductions tarifaires visant certains jours ou certains publics. D'autres détracteurs mettent en cause les distorsions induites par les actions de communication et l'effet d'aubaine sur les premiers mois de mise en œuvre de la gratuité et soulignent l'absence de prise en compte des visites répétées (un visiteur, mais plusieurs visites). Enfin, les responsables des musées ne manquent pas de souligner la nécessité de compenser la perte de recettes. Le musée de l'Air et de l'Espace du Bourget estime ainsi à 500.000 euros le manque à gagner imputable à l'expérimentation.

Une partie de ces interrogations devrait cependant être levée avec le lancement, ce mois-ci, d'une étude auprès des visiteurs des musées de l'échantillon. Une société spécialisée va ainsi interroger 6.500 d'entre eux sur leur profil (visiteurs habituels ou nouveaux, catégories socioprofessionnelles...) et sur les motivations de leur visite. Les résultats de cette vaste étude devraient permettre d'affiner et d'expliquer les chiffres bruts de la fréquentation. En tout état de cause, l'expérimentation sera suivie avec attention par l'ensemble des musées de France (musées locaux, gérés le plus souvent par des collectivités mais bénéficiant d'un label délivré par l'Etat), qui pourraient difficilement rester à l'écart d'une éventuelle généralisation de la mesure aux musées nationaux.

Jean-Noël Escudié / PCA

Les dix-huit musées gratuits

La liste comprend 14 musées qui appliquent une gratuité totale sur leurs collections permanentes : 6 à Paris et en région parisienne - Guimet, Cluny, Arts et Métiers, Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, musée national de la Renaissance d'Écouen et musée de l'Air et de l'Espace du Bourget - et 8 en province : musée de la Marine de Toulon, musée Adrien Dubouché à Limoges, musée Magnin à Dijon, palais du Tau à Reims, palais Jacques-Cœur à Bourges, château d'Oiron, musée du château de Pau et château de Pierrefonds. S'y ajoutent les quatre musées nationaux les plus prestigieux - Le Louvre, musée d'Art moderne du Centre Pompidou, Orsay et le Quai Branly - qui ne testent qu'un "dispositif de gratuité ciblée à destination du jeune public" (un moyen pour faire participer ces grands musées sans remettre en cause leur équilibre budgétaire). Cette expérimentation partielle prend la forme d'une soirée gratuite par semaine (de 18 à 21 h) pour les jeunes de 18 à 25 ans.



Les sujets et corrigés d'annales d'e Toutes filières

Actualités Éditions spéciales Dossiers Guide Télé Forums & Débats Newsletters Annonces Pratique Blo
International Politique Société Economie Social Culture Médias Sports People Sciences Automobile Livres

Dernière minute

LES DEPECHES

- Brigitte Bardot condamnée à 15.000 euros d'amende pour incitation à la haine raciale [AP 14h44]

- Décès du journaliste et historien François Fejtó [AP 14h17]

► Toutes les dépêches ▲ ▼

L'ESSENTIEL SOCIÉTÉ

SANTE

Les médecins français contre "un diktat" européen 03.06 à 14h30

JUSTICE

Appel contre l'annulation du mariage : des députés UMP critiquent Rachida Dati 03.06 à 13h36

EXPULSIONS

Le restaurant de l'Ile assigne ses sans-papiers au tribunal 03.06 à 13h17

SIDA

Un séropositif condamné pour transmission : Act Up s'insurge 03.06 à 13h13

CLEARSTREAM

Clearstream : le parquet veut poursuivre l'instruction 03.06 à 12h42

BERCY

Le ministère évacué après une alerte à la bombe 03.06 à 11h47

METEO FRANCE

50% des centres météos fermés en 2017 03.06 à 11h43

VENDEE

Le grand-père d'Antoine raconte la nuit du drame 03.06 à 11h25

EDUCATION

La réforme de l'enseignement

À la Une < Toutes les dépêches < Société

A+ A- 📱 📧 🗃

SOCIÉTÉ

La gratuité testée dans 18 musées français

AP | 23.10.2007 | 16:59

Le musée pour toutes les bourses? La ministre de la Culture Christine Albanel a présenté mardi l'expérimentation de la gratuité de 14 musées et monuments nationaux sur six mois, entre janvier et juin 2008, mais également de quatre autres grands musées parisiens pour les 18-25 ans un soir par semaine.

"La question centrale, c'est tout simplement de provoquer le désir, désir de rencontres artistiques, désir de culture chez ceux qui ne sont pas familiers de ces lieux", a expliqué la ministre de la Culture lors d'une conférence de presse depuis le musée du Moyen-Age (Cluny) à Paris.

Souhaitée par le Premier ministre François Fillon, la gratuité des musées concernera, à partir du 1er janvier 2008, les collections permanentes de quatorze musées et monuments, "représentatifs de la très grande diversité des musées de notre pays".

A Paris et région parisienne, il s'agit du musée Guimet, du musée de Cluny, du musée des Arts et métiers, du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), le musée national de la Renaissance d'Ecouen (Val-d'Oise) et le musée de l'Air et de l'Espace du Bourget (Seine-Saint-Denis). En province, seront concernés le musée de la Marine de Toulon, le musée national Adrien Dubouché à Limoges, le musée Magnin à Dijon, le palais du Tau à Reims, le palais Jacques Cœur à Bourges, le château d'Oiron, le musée national du château de Pau et le château de Pierrefonds.

Parallèlement, quatre grands musées nationaux parisiens "proposent un accès libre et gratuit, un soir par semaine (18-21h), pour les jeunes de 18 à 26 ans", a annoncé Christine Albanel. "Ceux-ci rentreront donc gratuitement au musée national d'Art moderne (centre Pompidou) le mercredi, au musée d'Orsay le jeudi, au Louvre le vendredi et au musée du quai Branly le samedi".

"Parce que le mot 'gratuité' n'est pas anodin aujourd'hui, je sais qu'il provoque certaines inquiétudes, en particulier dans le monde de la culture", a-t-elle souligné. "Mais en même temps, nous rêvons tous d'attirer plus largement les publics vers les lieux de culture, de leur donner envie de pousser les portes, et surtout de faire venir de nouveaux publics qui expriment mieux la diversité de notre société".

Pour le ministère de la Culture, "la gratuité est inutile si elle profite uniquement aux gens qui allaient déjà régulièrement au musée, en leur permettant simplement d'y venir plus souvent. Il faut qu'elle ait pour conséquence d'attirer dans les musées des gens qui n'y étaient jamais allés". "C'est à cette condition



LES
IN
PE

► N
► M

inquiète Aschieri 03.06 à 10h36

FRANCIS HEAULME

Montigny-lès-Metz : un supplément d'information demandé 03.06 à 08h43

ALLINGES

Haute-Savoie : le chauffeur de car en garde à vue 03.06 à 06h31

MARIAGE ANNULÉ

"Ni putes, ni soumises" lance une pétition 03.06 à 05h06

TOMBES PROFANEES

Un suspect de 21 ans placé en garde à vue 02.06 à 16h07

EDUCATION

Vidéos : la visite de Fillon au lycée Paul Bert à Paris 02.06 à 15h21

DROGUE

Fillon décrète la lutte contre la toxicomanie prioritaire 02.06 à 15h11

LIENS SPONSORISÉS

Tout le High Tech

▷ Dvd vierge

▷ Cd vierge

▷ Ecran lcd

▷ Téléphone mobile

Changez de voiture!

▷ Gps

▷ Pneus

▷ Stage ferrari

▷ Crédit auto

nouvelobs.com

> A la une > Revues de presse
> Opinions > Dossiers
> Blogs > Forums en direct

qu'elle répondra à l'objectif gouvernemental de donner à tous accès à la culture. Dans le cas contraire, il est préférable de prendre d'autres mesures pour atteindre ce but".

Dans cette optique, un "prestataire extérieur" mènera une étude de l'expérimentation, pour "évaluer l'affluence, les conditions de visite, la pérennité de la fréquentation et déterminera aussi la composition socio-professionnelle du public", a précisé Mme Albanel. "Les résultats de cette étude seront utilisés pour décider ou non d'étendre la mesure de gratuité aux musées nationaux".

La Mairie de Paris, qui a instauré dès 2001 la gratuité des collections permanentes des 14 musées de la Ville de Paris, a constaté un hausse de 30% de la fréquentation, avec 761.382 visiteurs en 2005, contre 537.246 en 2001. AP

A+ A-

LIENS PUBLICITAIRES

► **Direct Assurance : le Site Officiel**

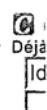
Tarifs Auto, Habitation, Santé. Gratuit et sans engagement....
www.direct-assurance.fr

► **L'offre Freebox Wifi**

Pour 29, 99€/mois: adsl & téléphone illimité + accès à 200 chaînes TV....
adsl.free.fr/

► **Cartes mémoire sur Digit-photo.com, votre spécialiste photo**

Cartes mémoires à prix discounts. Plus de 150 références proposées.
Stock en tem...
www.digit-photo.com



Contacts | Plan du site | Publicité | Conditions d'utilisation | Données personnelles
© Le Nouvel Observateur - Tous droits réservés. nouvelobs.com est une marque exclusive

Un site de [nouvelobs.com Network](http://nouvelobs.com)



La fréquentation de ce site
est certifiée par l'OJD



Secrétariat général
Délégation
au développement
et aux affaires
internationales
Département
des études,
de la prospective
et des statistiques

182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris cedex 01
01 40 15 79 13 – 01 40 15 79 99

études

POLITIQUES PUBLIQUES ET RÉGULATIONS

Téléchargeable sur le site <http://www.culture.gouv.fr/deps> 2008-1

La gratuité des musées et des monuments : qu'en pensent les publics en France* ?

Anne Gombault, Caroline Urbain,
Dominique Bourgeon-Renault, Marine Le Gall-Ely, Christine Petr**

Avant-propos

Les formes de gratuité sont au cœur des réflexions des politiques culturelles. La gratuité fait l'objet d'expérimentations, utilisant diverses formes (cartes, chèques, abonnements forfaitaires, ciblage...) dont certaines ont fait l'objet d'évaluation. Ces gratuités sont en revanche moins étudiées sous l'angle de leur réception par les publics que ce soit sur le registre de la politique – la « politique de gratuité » – ou sur celui d'une mesure particulière. C'est le mérite de cette synthèse que d'éclairer la question de la gratuité par celle de sa perception par les publics. Cette perception manifeste une grande complexité, inhérente à la pluralité des dimensions à prendre en compte pour atteindre des objectifs culturels, marketing, économiques. Elle traduit que le prix de la culture, même égal à zéro, est d'abord une question de valeurs.

Philippe Chantepie

La gratuité dans les musées et les monuments est un sujet de débat à la fois ancien – elle fut considérée comme une valeur fondamentale au moment où ils furent créés – et récurrent, puisqu'elle est encore centrale dans leurs plus récentes mutations¹.

Parmi toutes les questions posées à son sujet, celle de ses représentations par les publics semble absente. Et pourtant, en 2000, lorsque fut évaluée la mesure du premier dimanche de chaque mois gratuit au Louvre après deux années de fonctionnement, la question des représentations avait été formulée en ces termes : « Cet idéal de partage de la culture est-il porté également par le public² ? »

Alors que la question de l'impact de la gratuité a été abondamment documentée en termes de fréquentation³,

* Ce texte est extrait des résultats d'une recherche principalement qualitative financée par le DEPS et récemment publiée : voir Anne GOMBIAULT, Christine PETR, Dominique BOURGEON-RENAULT, Marine LE GALL, Caroline URBAIN, *la Gratuité des musées et des monuments, côté publics*, Paris, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication/La Documentation française, 2006.

** Anne GOMBIAULT est professeur à Bordeaux Management School (BEM) où elle dirige la chaire Arts, culture et management en Europe qui réunit une dizaine de chercheurs en management des arts et de la culture. Caroline URBAIN est maître de conférences à l'université de Nantes, chercheur au CRGNA. Dominique BOURGEON-RENAULT est professeur à l'université de Bourgogne, chercheur au CERMAB-LEG, UMR CNRS 5118 et chercheur associé à la chaire Arts, culture et management en Europe (BEM). Marine LE GALL-ELY est maître de conférences à l'université de Rennes 2 et chercheur au sein du CRESS-Lesson EA2614, Rennes 2 et de l'Ici, EA 2652, UBO. Christine PETR est maître de conférences à l'université de Rennes 1, et chercheur au CREM, UMR CNRS 6211.

1. Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France (parue au JO, n° 4, 5 janvier 2002).

2. Claude FOURTEAU, « La politique des publics au Louvre », *Publics et projets culturels*, Paris, L'Harmattan, coll. « Patrimoines et sociétés », n° 46, 2000.

3. Voir Sylvie OCTOBRE et François ROUET, « La gratuité du premier dimanche du mois dans les monuments et musées nationaux », dans François ROUET (sous la dir. de), *les Tarifs de la culture*, Paris, DEPS, Ministère de la Culture et de la communication/La Documentation française, 2002, chap. VI, p. 303-337.

celle de ses représentations⁴ par les publics a fait l'objet de peu de travaux⁵. L'aborder par une recherche principalement qualitative permet donc de comprendre les représentations et les projets d'usage qu'ont en France les publics de la gratuité dans les musées et les monuments et les comportements qui sont les leurs, qu'ils soient visiteurs habitués, occasionnels ou bien encore non-visiteurs.

Que disent les résultats de cette recherche ? La gratuité apparaît aux publics comme une notion équivoque, à la fois ambivalente, paradoxale et faisant difficilement sens. Elle est envisagée par eux dans une logique individuelle – ils la confrontent à leurs expériences de visite et à leurs représentations des musées et des monuments – mais également dans une logique collective – ils la considèrent alors sous la forme d'une « politique de gratuité » dont ils soulignent, unanimement, la faible adéquation aux modes réels d'approche des musées et monuments, tout en ne s'accordant pas sur sa légitimité, ses objectifs et son financement.

4. D'après Jodelet (1991), la représentation est une forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Abric (1994) le définit encore comme une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de références, donc de s'y adapter, de s'y définir une place. Placées à la frontière du psychologique et du social, les représentations sociales permettent aux personnes et aux groupes de maîtriser leur environnement et d'agir sur celui-ci. D'après Denise JODELET, *les Représentations sociales*, Paris, PUF, 1991 et Jean-Claude ABRIC, *Pratiques sociales et représentations*, sous la direction de J.-C. Abric, PUF, 1994, 2^e éd. 1997.

5. En France, on recense seulement l'étude de H. Gottesdiener et N. Godrèche à la suite des réflexions de C. Fourteau : voir Hana GOTTESDIENER et Natacha GODRÈCHE, *les Dimanches gratuits du musée du Louvre, enquête qualitative*, Paris, Musée du Louvre-service culturel, CEREM, 1996, et Claude FOURTEAU, *la Gratuité au bois dormant... Cinq ans de gratuité du dimanche au Louvre, 1996-2000*, Paris, Musée du Louvre-service culturel, 2001. Au Royaume-Uni, l'institut MORI a mené une intéressante étude d'impact de la gratuité sur le comportement de visite des publics, au-delà du seul indicateur de fréquentation sans aborder la question de la perception de cette gratuité. Voir Andy MARTIN, *The Impact of Free Entry to Museums*, MORI, mars 2003, p. 1-6.

Tableau 2 – Représentations de la légitimité de la gratuité dans les musées et les monuments et représentations liées de la politique de gratuité

	Représentations de la légitimité de la gratuité dans les musées et les monuments	Représentations liées à la politique de gratuité des musées et des monuments
<i>Les fondamentalistes univers sacré</i>	La gratuité est inhérente aux musées et aux monuments	<p>Une obligation, un devoir pour un patrimoine collectif. Un service public. Un outil de démocratisation culturelle. La gratuité devrait être permanente.</p> <p><i>Une obligation, un devoir. C'est un patrimoine qui appartient à tous. On paie des impôts. Des gens ont fait des donations. [...] Il faut ouvrir la connaissance à tout le monde.</i></p> <p>- <i>J'associe gratuité à patrimoine.</i> <small>(visiteurs occasionnels)</small> <small>Extraits des entretiens individuels</small></p> <p>- <i>Mai je suis assez d'accord sur la notion de gratuité pour ce qu'on appelle les musées nationaux ou le patrimoine parce que, comme le nom l'indique, ça appartient à l'Etat donc aux Français. [...]</i></p> <p>- <i>J'associe le mot démocratisation à la gratuité.</i> <small>(visiteurs habitués)</small> <small>Extraits des entretiens de groupe</small></p>
<i>Les mitigés univers patrimonial</i>	La gratuité des musées et des monuments est une bonne chose mais sa mise en œuvre est délicate	<p>Elle permet de réduire les inégalités sociales, mais elle est coûteuse. Il faut aussi entretenir le patrimoine. La gratuité doit rester occasionnelle.</p> <p><i>La gratuité, c'est bien gentil, mais la première idée qui me vient est ce que cela coûte ; c'est toujours la même chose, il faut bien entretenir... et s'il y a pas d'entrées payantes...</i></p> <p>Elle est efficace si elle est ciblée : elle est appréciée pour les jeunes (enfants, scolaires, étudiants) et les familles.</p> <p>- <i>[l'accès pour] Les personnes qui n'auraient pas forcément les moyens d'y aller [dans les musées et les monuments]</i> - <i>Oui, les familles complètes. Pour les familles nombreuses, c'est onéreux [...]</i> - <i>Je pense que la gratuité, c'est plus pour les familles peut-être. Les familles où il y a eu beaucoup d'enfants.</i> <small>(visiteurs occasionnels)</small> <small>Extraits des entretiens de groupe</small></p> <p>Elle est efficace si elle vient en complément d'une politique d'éducation culturelle.</p> <p>- <i>L'accompagnement, c'est absolument nécessaire [...]</i> - <i>Que ce soit gratuit, amener quelqu'un devant un tableau, si il n'y a personne pour sensibiliser...</i> <small>(visiteurs habitués)</small> <small>Extraits des entretiens de groupe</small></p>
<i>Les opposants univers loisirs</i>	Les musées et les monuments n'ont pas à être gratuits	<p>Elle est coûteuse, inefficace, laxiste.</p> <p><i>Bon je vous dis, il y a de l'abus social, on peut avoir des gens dans toute cette foule de badauds qui va y aller sans but et sans idée, il peut y en avoir quelques-uns qui accrochent, hein. [...] Mais à mon avis ça restera une minorité. Les gens, je suis persuadé que si vous faites une enquête huit jours après y'en aura neuf sur dix des gens qui n'y seront pas allés volontairement, qui y seront allés uniquement parce que c'est gratuit. 89 ou 90 % n'auront même plus idée de ce qu'ils ont vu. [...] Ils sont, ils seront passés dans les allées sans, sans les retenir. Donc à ce moment-là, c'est un peu gâcher une gratuité pour ces gens-là.</i> <small>Extraits des entretiens individuels</small></p>

Source : *la Gratuité des musées et des monuments côté publics* (Deps, Ministère de la culture, 2006)

3.2. Proposition de corrigé

Question 3

- Synonyme de “prémices” : débuts
 - Synonyme de “réticence” : hésitation
 - Antonyme de “détracteur” : défenseur
 - Antonyme d’“anodin” : important
- Deux exemples de gratuité ciblée :
- l'accès gratuit, un soir par semaine de 18 à 21 heures, pour les 18 à 26 ans.
 - l'accès gratuit au musée du Louvre le premier dimanche de chaque mois.

Question 1.

Madame Christine Albanel, ministre de la Culture, s'est montrée réservée sur la question de la gratuité des musées. Elle souligne que, si la finalité de cette mesure est de donner à tous l'accès à la culture, le principe de gratuité comporte des effets pervers. Ainsi, selon Madame Albanel, la recherche d'une démocratisation de la culture échoue si la gratuité ne bénéficie qu'aux initiés (lesquels en profiteront davantage) sans attirer de nouveaux publics.

La ministre de la Culture semble davantage favorable à des mesures de gratuité ciblée, par exemple à l'égard des 18/26 ans. Elle souhaite cependant une évaluation de l'expérimentation nationale de la gratuité des musées avant de tirer une conclusion.

Question 5.

Le “pass culture” est un dispositif mis en place par les collectivités territoriales afin de développer l'accès à la culture. Ainsi, de nombreux “pass culture” sont créés par la région ou le département au bénéfice des collégiens, afin de les sensibiliser à la culture sous toutes ses formes. Par exemple, de nombreux départements donnent aux collégiens scolarisés ou domiciliés dans le département un chéquier nominatif d'une valeur de 40 euros, valable une année. Grâce au partenariat avec les établissements d'enseignement artistique, les cinémas, les salles de concert..., ces collégiens, après remise d'un chèque du “pass culture”, bénéficient d'un tarif préférentiel.

La création par l'État d'un “passeport culturel” concernant les jeunes et utilisable sur l'ensemble du territoire pourrait remettre en question le “pass culture”. Il semble cependant possible de faire coexister les deux systèmes.

Question 2.

La gratuité des musées n'emporte pas l'unanimité tant au niveau des publics que des différents acteurs de la culture.

Pour les partisans de la gratuité des musées, ce principe représente une obligation de service public. Il est la conséquence du paiement des impôts, mais surtout un outil de démocratisation de l'accès à la culture. Selon eux, la gratuité des musées doit être un principe permanent.

Quant aux opposants à la gratuité des musées, ils insistent sur la nécessité de compenser la perte de recettes qu'une telle mesure entraîne et justifient la nécessité d'un droit d'entrée par l'obligation d'entretenir les musées. Ils contestent l'idée qu'une telle mesure développe la fréquentation de nouveaux publics ; selon eux, elle incite simplement les habitués à y retourner davantage. De plus, les détracteurs du principe de gratuité des musées dénoncent l'inefficacité de cette mesure en terme d'éducation à la culture. L'affluence aux visites empêche un réel accompagnement des visiteurs et nuit à toute pratique éducative.

En définitive, de nombreuses personnes reconnaissent que la gratuité des musées est un bon principe, mais à titre exceptionnel. Dans l'ensemble, elles sont davantage favorables à des pratiques de gratuité ciblée.

Question 4.

L'appréciation de l'impact de la gratuité nécessite une prise en compte de différents critères :

- la fréquentation et sa pérennité,
- la composition socio-professionnelle des publics,
- les conditions de visite,
- la perception de la gratuité par les publics.

Si le critère de fréquentation est très étudié, les analyses sur la perception par les publics de la gratuité font rarement l'objet d'analyse. Une telle recherche a été réalisée en 2006 et fait l'objet d'une synthèse intitulée : "La gratuité des musées et des monuments : qu'en pensent les publics en France ?".

3.3. Indications de correction

Rappel : la copie doit être bien présentée, lisible, aérée. Les réponses, sauf la question 3, doivent être d'une longueur de 10 à 15 lignes (prendre en compte la typographie du candidat).

Question N° 1 (4 points) - réponse de 10 à 15 lignes. Quelle est la position de Madame Christine Albanel (ministre de la Culture) sur la question de la gratuité des musées ?

- Le candidat ne doit pas s'éparpiller dans sa réponse. Elle doit concerter strictement la position de Madame la ministre de la Culture. Les documents fournissent la réponse à cette question.
- Il importe que le candidat explique pourquoi Madame Albanel adopte une position réservée sur la question de la gratuité des musées. Les documents permettent de préciser la solution vers laquelle semble s'orienter Madame la ministre.

Question N° 2 (6 points) - réponse de 10 à 15 lignes. Quels sont les arguments des partisans et des opposants à la gratuité des musées ?

- Le candidat peut proposer une réponse sous forme de tableau, à condition toutefois de respecter les critères de lecture d'un tableau (un titre, des intitulés de colonnes). Pour que la réponse obtienne le maximum de points, il importe de faire état de la position nuancée qui conduit à une préférence pour une gratuité ciblée des musées. Dans tous les cas, la présentation doit être soignée.
- Les documents énoncent différents avantages et inconvénients. Mais la réponse est ouverte : le candidat peut faire état de ses connaissances. Pour la notation, il importe de veiller à une correcte reformulation des documents : la réponse ne doit pas être un copier-coller.

Question N° 3 (4 points)

Rappel : pour valider ces réponses, le contexte dans lequel le mot, ou l'expression, est utilisé doit être pris en compte. Si le candidat a donné plusieurs synonymes ou antonymes, il obtient zéro. Attention : deux demandes concernent des antonymes.

- 0,5 point pour le synonyme du mot "prémices"
- 0,5 point pour le synonyme du mot "réticence"
- 0,5 point pour un antonyme du mot "détracteur"
- 0,5 point pour un antonyme du mot "anodin"
- 1 point pour chacun des deux exemples de gratuité ciblée.

Question N° 4 (4 points) - réponse de 10 à 15 lignes. Quels sont les critères à retenir pour apprécier l'impact de la gratuité des musées ?

La réponse peut être proposée sous forme de tirets. Cette présentation implique cependant une phrase d'introduction et une de conclusion. Les documents fournissent les éléments de réponse.

Question N° 5 (2 points) - réponse de 10 à 15 lignes. Expliquez en quoi consiste le système "pass culture".

Les documents évoquent le système "pass culture" mais, pour obtenir les 2 points, le candidat doit faire preuve d'une culture professionnelle. Le principe du "pass culture" est à expliquer et un exemple sera le bienvenu. La lecture attentive des documents permet au candidat d'évoquer dans sa réponse le système du "passeport culturel".

4. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 1^{ÈRE} CLASSE

4.1. Sujet inédit

Le sujet est composé de cinq questions auxquelles vous répondrez à l'aide des documents ci-joints (6 pages). Vous répondrez en 15 lignes au maximum et en reportant le numéro de la question sur votre copie en face de votre réponse.

Question 1 (3 points)

Expliquez la notion “d'utilité sociale du sport” (document 2).

Question 2 (5 points)

Quels sont les avantages et les inconvénients de la compétition dans le domaine sportif ?

Question 3 (4 points)

Résumez l'entretien de Jean-Philippe Acensi : “Le sport est un outil à fort potentiel, mais pas le remède à tous les maux” ? (document 1, page 2)

Question 4 (+ 3 ou - 3 points *)

Comment justifiez-vous le titre du document 1, “Faut-il encore croire à l'éducation par le sport ?”

* Le candidat qui apporte une réponse juste et complète obtient 3 points. Il perd 3 points en cas de réponse fausse ou incomplète.

Question 5 (4 points)

Expliquez l'expression “culture de projet” (document 2, page 2).

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en considération.

PRÉVENTION

Faut-il encore croire à l'éducation par le sport?

- Le sport est au cœur de nombreux dispositifs d'éducation et d'insertion soutenus par les collectivités.
- Rarement mesurée, son efficacité éducative est souvent remise en cause.

Et si le sport favorisait la délinquance? Si, contrairement aux vertus dont on le pare habituellement, il constituait plutôt une boîte à outils pour délinquants? Au-delà de la provocation, de récents travaux menés auprès de 4 000 jeunes, par Sébastien Roché, directeur de recherche au CNRS, ont ainsi montré que plus les jeunes pratiquent un sport, plus ils reproduisent des comportements d'intimidation, de brutalité, de contournement des interdits, etc. Dans ce contexte, qu'en est-il de l'éducation par le sport et de ses nombreux programmes généralement mis sur pied par les collectivités? Une question sur laquelle les chercheurs universitaires, d'une part, et les acteurs de terrain les plus expérimentés, d'autre part, s'opposent régulièrement. Les uns s'en remettant aux études sociologiques les plus «rigoureuses»; les autres mettant en avant nombre d'expériences «concluantes» sur le terrain. Chacun avec ses arguments, mais rarement à armes égales, dans la mesure où peu d'acteurs de l'éducation par le sport disposent de données et de mesures «scientifiques» des résultats obtenus!



Dominique Bodin,
maître de conférence à l'UFR APS
de Rennes 2 (*)

«Des politiques jamais évaluées»

AVIS D'EXPERT

«Les collectivités qui investissent – souvent à fonds perdus – dans les dispositifs d'éducation par le sport doivent résoudre un problème de gestion: elles ne les évaluent jamais. Pas plus qu'elles ne se soucient de subventionner les clubs sportifs à l'aune de l'investissement dans les quartiers difficiles, plutôt qu'en fonction du nombre de licenciés. Cela permettrait pourtant d'éviter que ces clubs

ne se focalisent sur la performance technique et la détection de nouveaux talents, par exemple. Par ailleurs, se contenter d'offrir aux jeunes des pratiques sportives (via des city stades, notamment) est insuffisant, dans la mesure où ils sont confrontés dans les médias au modèle du sport de haut niveau, avec ce qu'il comporte de tricherie, de violences et de mauvais gestes. Seuls des éducateurs peuvent faire passer les bonnes valeurs du sport, comme le respect des limites, et inciter les jeunes pratiquants à transférer ces valeurs des terrains vers le monde civil.»

(* Directeur du laboratoire de recherche en sciences humaines (Lares).

tements d'intimidation, de brutalité, de contournement des interdits, etc. Dans ce contexte, qu'en est-il de l'éducation par le sport et de ses nombreux programmes généralement mis sur pied par les collectivités? Une question sur laquelle les chercheurs universitaires, d'une part, et les acteurs de terrain les plus expérimentés, d'autre part, s'opposent régulièrement. Les uns s'en remettant aux études sociologiques les plus «rigoureuses»; les autres mettant en avant nombre d'expériences «concluantes» sur le terrain. Chacun avec ses arguments, mais rarement à armes égales, dans la mesure où peu d'acteurs de l'éducation par le sport disposent de données et de mesures «scientifiques» des résultats obtenus!

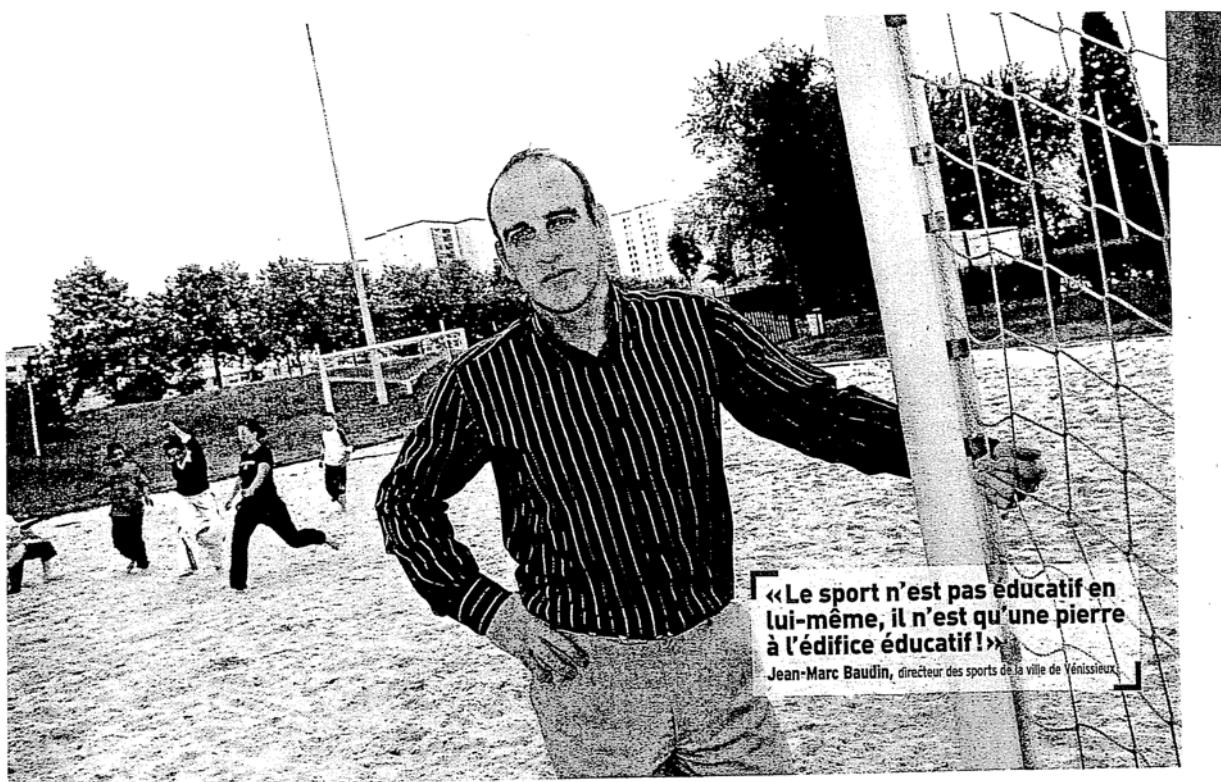
Outil miracle? «Depuis Coubertin, le sport est proposé comme psychotrope miracle, outil de paix sociale. Aujourd'hui, on l'utilise pour se donner bonne conscience face aux problèmes sociaux qui nous semblent insolubles», observe Michel Caillat (1), professeur de lycée et dirigeant du Mouvement critique du sport, à Orléans. Et d'ajouter: «Il n'est pas question de critiquer la pratique sportive en elle-même, mais nul doute que la compétition, elle, génère ses propres mécanismes d'exclusion et d'affrontement.» Luc Collard, maître de conférences à l'UFR Staps de l'université de Picardie, insiste: «J'ai eu l'occasion de mesurer les retombées du développement des sports de combat, pré-

ES POINTS CLÉS

- **L'encadrement**
Il doit être confié à des éducateurs formés aux problématiques de l'éducation par le sport.
- **Les clubs sportifs**
Les collectivités doivent mener un travail en «bonne intelligence» avec les clubs, en les mettant à contribution sur ces missions d'éducation qu'ils oublient parfois.
- **Le «transfert» de valeurs**
L'évaluation des dispositifs permettrait de mesurer leur impact en termes de «transfert» de valeurs entre les terrains de sport et la société.

considés pour "purger" la violence dans certains quartiers d'Amiens. J'ai dû en conclure que les jeunes y participaient pour apprendre à se battre!»

A Besançon, au pôle ressources national «sport-éducation-insertion» du ministère des Sports (2), on relativise, bien évidemment, ces propos. «Beaucoup de choses peuvent être faites via le sport, sans pour autant le considérer comme un outil miracle», tempère Marie-Andrée Gautier, responsable du pôle. Pour atteindre un objectif d'éducation par le sport, il faudrait, au préalable, déterminer clairement celui-ci et organiser, ensuite, la pratique conformément à cet objectif. «S'il s'agit de faire progresser la citoyenneté, on sait que ce sera plus difficilement mesurable que d'œuvrer en faveur de la mixité dans les clubs; et s'il ne s'agit que d'occuper les jeunes, alors autant le dire d'emblée...» Et de reconnaître qu'actuellement, ce «su-



R. GUARDIN/UR IMAGES

perbe outil» fait encore rarement l'objet de solides évaluations, forcément de longue haleine.

Retour sur investissement. L'évaluation, c'est justement ce que se propose de réaliser, à partir de septembre, la ville de Saint-Denis concernant ses «dispositifs sportifs à valeur éducative ajoutée», comme le définit Karim Herida, directeur des sports. «Pour l'heure, nous présentons simplement que plus nous commençons ce travail tôt, avec les plus jeunes, plus le transfert des valeurs positives que nous leur inculquons via le sport est important.» Et de décrire comment sa collectivité pourra en apprendre davantage sur le retour sur investissement (50 000 euros par an, hors personnel, pour 6 000 jeunes) : «Guidés par un cabinet spécialisé, nos 14 éducateurs vont mener, sur six mois, une centaine d'entretiens d'évaluation sociologique sur l'école, la famille, etc. Nous pourrons ensuite voir quelle est la reproductibilité de nos actions.» Mais il est vrai que Saint-Denis et son directeur des sports

TIÉMOIGNAGE

Jean-Marc Baudin, directeur des sports de la ville de Vénissieux

«Des dispositifs construits en lien avec l'école et les associations»

«Vénissieux a pensé très tôt à utiliser le sport comme outil d'éducation, avec une accélération au moment de l'embrasement du quartier des Minguettes, dans les années 80. Aujourd'hui, nos dispositifs sont construits en lien avec l'école et les associations. Car nous avons constaté que le sport n'est pas éducatif en lui-même, il n'est qu'une pierre à l'édifice éducatif. En effet, il existe des pratiques anti-éducatives-en club, quand la compétition exclut les moins performants, quand on accepte la pratique communautaire, quand il y a absence d'éducateurs, etc. C'est pourquoi, parmi nos dispositifs phares, il y a les écoles de sport, qui accueillent 2 200 enfants : en complément de leurs activités traditionnelles, les clubs sont soutenus par la ville pour encadrer, à l'extérieur de leur lieu habituel, une pratique différente, évaluée et labellisée chaque année, avec du personnel diplômé, sous contrat, et des tarifs accessibles... Autant d'orientations que les clubs ne pourraient prendre seuls.»

disposent en la matière d'un retour sur expérience déjà important, qui les incite à analyser leurs dispositifs avec lucidité : «Le sport est un phénomène social qui peut aussi être porteur des pires dérives...»

Limites du bénévolat. L'encadrement, clé de la réussite des actions d'éducation par le sport? «C'est le

point sur lequel tout le monde est d'accord», assure Marie-Andrée Gautier. Et de se demander : «Les collectivités sont-elles toutes bien armées, compte tenu de la moyenne d'âge des éducateurs et des récentes évolutions apportées à leur formation?» «L'éducateur a un rôle fort dans l'apprentissage des interdits et du respect, par exemple;

«Le sport n'est pas éducatif en lui-même, il n'est qu'une pierre à l'édifice éducatif!»

Jean-Marc Baudin, directeur des sports de la ville de Vénissieux

c'est pourquoi le bénévolat associatif est respectable, mais correspond désormais à une époque révolue», estime Franck Le Goff, coordinateur de l'Ecole de découverte des sports, à Cerizay (Deux-Sèvres), commune primée par l'Agence pour l'éducation par le sport, en 2007.

Les collectivités et les associations sportives doivent s'attacher les services d'éducateurs formés et confirmés, et non plus de bénévoles aux capacités inégales. D'autant que, finalement, comme l'affirme Luc Collard, ces éducateurs, aussi efficaces soient-ils, n'ont qu'un rôle modeste dans l'encadrement des valeurs transmises par le sport lui-même : «Lorsque l'on utilise le sport en matière d'éducation, il ne faut jamais oublier que le maître du jeu ce n'est pas le maître, mais le jeu lui-même. Le sport est plus fort que les encadrants et si sa logique est une logique de domination, aucune recommandation contraire n'y fera rien.»

Rafting ou hip-hop. Alors comment faire pour éviter d'inculquer des valeurs contraires à l'objectif >

Favoriser la sociabilité plutôt que la compétition

■ ■ ■ que l'on s'est fixé? En choisissant habilement le type d'activité qui supporte l'action d'éducation par le sport, répondent les spécialistes. «Les sports collectifs (football, rugby), utilisés autrefois dans les grandes écoles du Royaume-Uni parce qu'ils stimulaient la logique de domination et l'élosion des chefs, ne peuvent, aujourd'hui, apparaître comme des sports favorisant la sociabilité, s'emporte Luc Collard. En revanche, l'escalade en cordée, le rafting ou la randonnée, par exemple, activités dépourvues de la notion de compétition, peuvent solidariser face à un "danger" collectif!»

Charte municipale et associative.

Le hip-hop, l'art du déplacement urbain, le VTT ou la course d'orientation font ainsi partie de la panoplie des sports mis en place par la ville de Dardilly (Rhône). Le tout aux côtés de disciplines plus traditionnelles et sous couvert d'une charte sportive municipale et associative qui valorise, en son article 1, le sport éducatif. «Nous avons notamment inscrit dans ce document l'augmentation du pourcentage d'éducateurs qualifiés, précise Paul Cateland, directeur des sports. Mais, outre l'encaissement, nous savons que ce sont aussi les pratiques proposées qui, par elles-mêmes, facilitent la portée éducative du sport.» Non seulement parce qu'elles captent l'intérêt des publics visés, mais aussi parce qu'elles ne véhiculent pas de valeurs susceptibles de brouiller le message, comme la compétition.

Quant aux collectivités qui se contenteraient de développer la pratique sportive pour occuper les publics susceptibles d'être fauteurs de troubles, Gilles Bertoni, délégué



ENTRETIEN Jean-Philippe Acensi, délégué général de l'Agence pour l'éducation par le sport

F. CALVO/CHINA

«Le sport est un outil à fort potentiel, mais pas le remède à tous les maux»

Votre agence promeut l'éducation par le sport, cela signifie-t-il que vous considérez le sport comme un outil éducatif par nature ? Nous ne sommes pas promoteur de l'éducation par le sport ; nous récompensons simplement les bonnes pratiques dans ce domaine. Cela sans angelisme : nous considérons le sport comme un outil à fort potentiel et non pas comme le remède à tous les maux de la société. En matière de prévention, d'éducation et d'insertion, il faut avoir en tête quelques préalables incontournables, comme la qualité de l'encadrement. Il faut aussi renforcer les modes de coopération entre les clubs, qui restent des acteurs de premier plan, et le tissu socio-éducatif local...

Il est pourtant fréquent que la valeur éducative du sport soit remise en cause, du fait, par exemple, de ses règles de compétition et, donc, de rivalité... Je dirais, pour ma part, que la compétition ne joue pas contre l'éducation par le sport. Notre agence a primé de nombreux projets alliant des objectifs d'insertion et de compétition. Quant aux logiques d'affrontement et d'adversité, elles ne prennent de l'ampleur que dans la mesure où l'encadrement tolère des comportements inacceptables. Le sport doit, avant tout, être considéré comme une activité de fraternité, d'apprentissage, de mixité... C'est cela aussi la finalité des clubs sportifs, qui représentent chaque année la moitié de nos lauréats. Et quand

des structures associatives non sportives tentent de mener leurs propres initiatives seules, elles réussissent rarement, si ce n'est en reproduisant le cadre d'organisation des clubs eux-mêmes.

Est-ce à dire qu'en aucun cas vous ne remettez en cause l'adéquation entre l'organisation fédérale du sport et les enjeux d'éducation par le sport ? Dix-huit fédérations adhèrent à notre agence et nous travaillons avec elles sur le sens du sport. Sur l'initiative de fédérations comme celles de judo ou de karaté, des projets en phase avec les problématiques sociales sont mis sur pied. Certes, le football pose quelques soucis, dans la mesure où sa pratique est très étendue, notamment auprès des publics des quartiers difficiles, avec un encadrement majoritairement bénévole et, généralement, peu qualifié : cette situation explose en vol. Quel est aujourd'hui l'intérêt éducatif du football ? On peut se poser la question. Pour autant, ce n'est pas la capacité du système fédéral à éduquer par le sport qui doit être remise en cause, car, quand un club marche bien, il peut devenir un véritable sas de prévention. Les fédérations disposent d'une délégation de service public et d'un fort potentiel, technique notamment, pour agir en matière d'éducation : il faut qu'elles aient les moyens de le faire, et que, hormis les ligues professionnelles, les collectivités les soutiennent autrement qu'en leur offrant des maillots !

général de la Fondation du sport (mécénat d'entreprises en faveur de l'éducation par le sport), les met en garde : «Pour être cohérentes, elles ne devraient pas fermer les gymnases à 20 heures, alors qu'elles savent que les problèmes interviennent, en général, entre 20 heures et 2 heures

du matin...» Si elles le font, c'est qu'elles mesurent déjà à quel point l'éducation par le sport ne peut porter ses fruits sans un encadrement sérieux.

Laurent Bigot

(1) Auteur de «Le Sport», collection «Idées reçues», éd. Le Cavalier bleu, 2002.
(2) Les services centraux n'ont pas souhaité répondre à nos questions.

EN SAVOIR PLUS

- Agence pour l'éducation par le sport, site internet : www.apels.org
- Fondation du sport, site internet : www.fondationdusport.org
- Ministère des Sports, pôle ressources nationales, site internet : www.sport-education-insertion.jeunesse-sports.gouv.fr

JEUNESSE

Evaluer les dispositifs d'éducation par le sport

- Le rôle éducatif et l'utilité sociale du sport sont fréquemment remis en cause.
- Il revient notamment aux éducateurs d'adopter une culture de projet, où l'évaluation valide objectivement les actions.

En inculquant le respect de l'autre, de l'autorité – au travers de l'arbitre –, le respect des règles, de soi, de son corps et de sa santé, le sport véhicule incontestablement des valeurs d'éducation.» Tel est le constat que livrait Bernard Laporte, secrétaire d'Etat chargé des Sports, de la jeunesse et de la vie associative, en clôture de la récente conférence de consensus intitulée «Education par le sport: un projet d'avenir pour les

villes», au Sénat, le 3 avril. Soit. Mais au-delà de ce constat empirique, force est de constater que ce sont encore aujourd'hui les détracteurs de cette démarche qui disposent des plus solides arguments, chiffres et études à l'appui.

Ils peuvent ainsi s'inspirer des travaux menés par Sébastien Roché, directeur de recherche au CNRS, ou Luc Collard, maître de conférence à l'UFR sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) de l'université de Picardie. Ceux-ci mettent en doute les vertus éducatives du sport, porteur, selon eux, d'une certaine forme de violence et d'exclusion (1).

De quoi faire vaciller la confiance qu'accordent les financeurs institutionnels de l'éducation par le sport, collectivités en tête! En effet, que peuvent bien opposer à ces travaux universitaires des éducateurs et des intervenants de terrain, généralement peu familiers de l'évaluation de leurs actions? La balle est dans leur camp...

Gare au «chiffre magique». «Il est faux de dire que ces dispositifs ne sont jamais évalués, corrige Dominique Charrier, économiste maître de conférence à l'UFR Staps d'Orsay. Car les intervenants (les plus expérimentés) œuvrent avec pragmatisme pour faire évoluer leurs projets d'une année sur l'autre; de même, les dispositifs d'Etat sont sans cesse revus à l'aune des expériences passées. A quoi sert, à l'opposé, de compiler des données dé-

LES POINTS CLÉS

Credibilité

L'absence d'évaluation met en doute la crédibilité des dispositifs d'éducation par le sport auprès des détracteurs.

Approche

L'approche empirique, la culture d'actions doivent être dépassées.

Outils

Des associations et des institutions expérimentent et proposent des outils d'évaluation.

Méthode

Il convient de croiser les regards et mesurer les transferts d'acquis entre le terrain de sport et la vie quotidienne.

pourvues de sens?» Et de mettre en garde contre la tentation du «chiffre magique» qui séduit, certes, les politiques, mais ne signifie pas toujours grand-chose. «Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, ces dispositifs visent des objectifs plus simples et plus précis, comme l'employabilité, la mixité, etc., ce qui rend plus aisément leur suivi.»

Voilà qui reste quelque peu en deçà des récentes démarches entreprises par certains acteurs de premier plan. «Il y a aujourd'hui un manque de méthode et d'évaluation objective de l'utilité sociale du sport; sa pertinence en tant qu'outil éducatif et social est parfois remise en cause», constate, par exemple, l'Agence pour l'éducation par le sport (Apels), dans l'argumentaire en faveur de son nouveau programme d'évaluation, Anovasport (lire l'encadré p.36).

TEMOIGNAGE

Michaël Fouanon, chargé de mission à la CA du pays de Flers (*)

«Un outil de communication»



«Notre dispositif d'animation et d'éducation par le sport, Viva-Cité, concerne 2000 enfants pour 13000 participations à l'année. Depuis 2003-2004, il fait l'objet d'évaluations plus précises sur le plan qualitatif. Il s'agit d'un outil d'amélioration indiscutable et d'un atout pour communiquer avec les élus, les financeurs et les clubs, qui ne sont pas que des prestataires. Sans cela, nous naviguerions à vue et n'aurions pas conscience, par exemple, qu'il convient de renforcer les règles de mixité ou celles relatives à l'assiduité... Or, ces éléments sont indispensables pour atteindre notre objectif éducatif. Actuellement, nous travaillons sur l'évaluation par les enfants eux-mêmes. C'est important, car ces actions ont un coût!»

(*) Communauté d'agglomération du pays de Flers (13 communes, 30000 hab., Orne).



L. BERTAU

La fin de la méthode empirique

Dirigée par Françoise Bataillon, la division sports, jeunesse et vie associative du conseil général de Moselle expérimente un dispositif d'évaluation à propos de son action Macadam Sport, menée dans 28 communes du département. Objectif : «Apprécier qualitativement son efficacité et éviter notamment la distorsion des messages et des publics ciblés.» Pour ce faire, l'évaluation est construite d'emblée, dès le moment où l'équipe réalise son diagnostic.

Françoise Bataillon,
chargée de la division sport,
jeunesse et vie associative
du conseil général de Moselle

D'ailleurs, l'un des premiers partenaires financiers de cette agence, la Délégation interministérielle à la ville (DIV), ne vient-elle pas de demander l'évaluation de ce type d'actions dans les ZUS dont elle a la charge ? «L'agence doit mesurer la valeur ajoutée du sport en matière d'éducation et de cohésion sociale», décrit Michel Didier, responsable du département ressources, métiers et formation de la DIV ; et cela de la même manière que l'Etat évalue plus globalement l'ensemble de ses politiques, et dans un contexte où des chercheurs doutent de la pertinence de l'éducation par le sport.» Ainsi, pendant deux ans et demi à compter de septembre 2007, un diagnostic sera établi, des actions seront menées et une évaluation sera réalisée... «Celle-ci ne manquera pas d'intéresser les collectivités», prévoit Michel Didier.

Culture de projet. Signe que le virage de l'évaluation est nettement amorcé, le pôle ressources national «sport éducation insertion» (PRN-SEI) du ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports constate, lui

aussi, dans un guide pédagogique paru récemment (*lire l'encadré ci-dessous*), que «la notion de projet socio-éducatif s'oppose à la logique de l'empirisme» : «Il est aujourd'hui important d'aller au-delà de l'approche empirique, au-delà de la culture de l'action, pour tendre vers une culture de projet», écrit même Loïc Lecanu, chargé d'étude auteur de l'ouvrage. «La question de l'objectivité, en matière d'évaluation,

est plus compliquée qu'il n'y paraît, tempère Jérôme Dupuis, consultant-formateur en management des politiques publiques. Pour évaluer au mieux, il faut surtout croiser les points de vue (commanditaires, bénéficiaires, partenaires), en particulier dans un champ où les collectivités œuvrent assez peu en régie...» Et de proposer la méthode des «focus groups», en complément des données quantitatives : «En enten-

dant par "groupes" tous les types d'acteurs concernés (éducateurs, professeurs, parents, enfants, etc.), on parvient à saisir, pour le moins, des tendances, à défaut d'une vérité.» Cette méthodologie a le mérite de rester «maniable» en termes de coût et d'utilisation. Peut-être un premier pas avant de mettre en application les recommandations du guide édité par le PRN-SEI.

Objectivité. De quoi éviter les pièges classiques de l'évaluation, comme celui que cite Loïc Lecanu : «Sans objectiver sa capacité d'évaluation, comment un éducateur qui intervient parmi des gamins violents peut-il assurer qu'une amélioration "constatée" est le fruit du dispositif et non pas de l'évolution, au fil des mois, de son propre seuil de tolérance à la violence?» Pour éviter ce type d'effet de représentation, l'idée défendue par le pôle ministériel est d'inscrire l'évaluation comme «un phénomène permanent, présent à tous les temps du projet, dès le diagnostic et jusqu'au bilan». Quelle que soit la méthode retenue, les intervenants du >

Un guide pédagogique

Le pôle ressources national «sport éducation insertion» (PRN-SEI) du ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports, vient de publier un «Guide à l'usage des responsables de projets», afin de les aiguiller pour «développer un projet d'éducation ou d'insertion par le sport». Cet ouvrage pédagogique évoque successivement les diagnostics, la définition et l'animation du projet, les partenariats et... son évaluation. Ce dernier point y est défini comme l'«un des facteurs majeurs de réussite d'un projet d'éducation et d'insertion par le sport». L'évaluation «doit permettre au projet d'évoluer dans le temps [...] ; soutenue par une bonne communication, [c'est aussi] un moyen de le valoriser, ainsi que ses acteurs et le secteur de l'éducation et de l'insertion par le sport.» Cette publication est gratuitement mise à la disposition des professionnels de ce secteur, sur simple demande auprès du PRN-SEI.

Préndre en compte l'évaluation dès la phase de diagnostic

■ ■ ■ secteur qui ont testé l'évaluation ont été en mesure d'apporter à leurs dispositifs des corrections pertinentes. Ainsi, au conseil général de la Moselle, l'initiative Macadam sport, qui concerne 28 communes de plus de 4 500 habitants, pour un coût de 300 000 euros par an, prend désormais en compte («non sans difficulté») l'évaluation dès la phase de diagnostic. «Cela sert à définir des axes d'action précis et à faire intégrer une méthodologie de travail par chacun de nos partenaires», décrit Françoise Bataillon, directrice de la division sports, jeunesse et vie associative. Nous disposons ainsi de données qualitatives et non plus seulement quantitatives.» La fin de la méthode empirique, en quelque sorte...

Indicateurs concrets. Une collectivité qui revoit ainsi ses modes d'intervention à l'aune d'une méthode d'évaluation rigoureusement anticipée peut, par exemple, s'apercevoir – et donc corriger – rapidement le fait de ne pas toucher le public initialement visé par son action. Le conseil général de la Moselle en a fait l'expérience avec les tranches d'âge, par exemple. «Mais cela peut très bien aller jusqu'à mettre en lumière une distorsion (jusqu'alors passée inaperçue) à propos de la condition sociale des jeunes visés, c'est-à-dire le fondement même d'une action à caractère social», confie le sociologue Gilles Vieille Marchiset (*lire l'encadré ci-contre*). Par exemple lorsqu'un stage sportif dans un quartier difficile nécessite une inscription tôt le matin... en présence des parents!»

Evaluer, c'est donc éviter de se tromper, mais également disposer d'assez d'éléments tangibles à présenter aux



Gilles Vieille Marchiset, secrétaire général du comité scientifique de l'Agence pour l'éducation par le sport.

L. CHIVET / IRIS IMAGES PRESSE

Diagnostic, conseil et partenariats

«En matière d'éducation par le sport, l'offre est importante et comporte de bons projets comme de moins bons», observe le sociologue Gilles Vieille Marchiset [*], secrétaire général du comité scientifique de l'Agence pour l'éducation par le sport (Apels). Il faut donc tenter de déterminer des critères d'appréciation fiables, des indicateurs précis, utiles aux décideurs.» Voilà qui a de quoi séduire les collectivités soucieuses de percevoir plus concrètement les retombées de leurs actions éducatives dans ce domaine. «En tant qu'experts associés pour le programme de recherche-action de l'Apels intitulé "Anovasport", nous créons des protocoles, des outils validés et adaptables, poursuit Gilles Vieille Marchiset. Pour cela,

nous souhaitons collaborer avec des collectivités, afin d'expérimenter nos dispositifs sur plusieurs années, comme nous avons commencé à le faire avec le conseil général de la Moselle.» Et d'expliquer qu'en la matière, quelques notions sont à connaître: «Par exemple, il est important, en termes d'évaluation, de s'appuyer sur une continuité éducative, des partenariats ouverts avec l'école, les associations, les clubs, etc.» D'ailleurs, les collectivités ne disposent pas forcément, en interne, des ressources pour évaluer par elles-mêmes, car la démarche est plus complexe qu'il n'y paraît. «A fortiori si on a l'ambition de dépasser le stade de l'occupationnel», disent les spécialistes de l'Apels.

[*] Maître de conférences à l'UFR Staps de Besançon.

partenaires institutionnels et financeurs de l'éducation ou de l'insertion par le sport. Michael Fouanon, chargé de mission à la communauté d'agglomération du pays de Flers (*lire le témoignage p. 34*), explique ainsi que cette intercommunalité s'intéresse à l'évaluation depuis qu'elle a repris à son compte, en 2003, le dispositif Viva-Cité. «Il est important d'en montrer la plus-value éducative pour le territoire et de disposer d'indicateurs concrets, comme la mixité ou l'assiduité...»

Loin du «transfert» vertueux. Les acteurs de terrain en seraient ainsi aux prémisses de l'évaluation. Encore très loin de la mesure du véritable «transfert», si souvent invo-

qué par les plus ardents défenseurs de l'éducation par le sport. Le sociologue William Gasparini souligne cette lacune, dans un récent article (2): «On suppose que la règle acquise dans un club peut être transférée dans la vie sociale ordinaire, à l'école, dans la famille. Or le transfert de schèmes d'un univers social à un autre reste problématique.» Cette fois, la complexité de l'évaluation arrêtera probablement les éducateurs les plus motivés. A moins qu'elle n'aiguisé leur professionnalisme... Laurent Bigot

[1] Lire aussi l'article intitulé «Prévention. Faut-il encore croire à l'éducation par le sport?», in «La Gazette» du 28 mai 2007, pp.30-32.

[2] «La citoyenneté à l'épreuve du sport», in «Les Cahiers de l'éducation par le sport», Apels, mars-avril 2008, pp.12-13.

CONTACTS

■ Pôle ressources national «sport éducation insertion», Créps de Franche-Comté, 32, rue Denis-Papin, 25000 Besançon, tél.: 03.81.59.39.09; email: prn.sei@jeunesse-sports.gouv.fr Site internet: www.sport-education-insertion.jeunesse-sports.gouv.fr

■ Apels-Anovasport, 47, rue Marx-Dormoy, 75018 Paris, tél.: 01.44.54.94.94, email: contact@apels.org Site internet: www.apels.org

■ Conseil général de Moselle, tél.: 03.87.37.57.57.

■ Communauté d'agglomération du pays de Flers, tél.: 02.33.98.44.45 ou 02.33.98.44.59.

4.2. Proposition de corrigé

Question 1

La notion “d'utilité sociale du sport” signifie son intérêt en termes de prévention, d'éducation et d'insertion. Le sport peut permettre la transmission de valeurs, comme le respect de l'autre, l'acceptation des différences, le goût de l'effort, le sens de la solidarité. Il est alors un moyen de comprendre la notion de citoyenneté et d'intégrer au mieux la société.

Question 2

La compétition dans le domaine sportif présente des avantages et des inconvénients.

Elle permet de développer un esprit compétitif, c'est-à-dire le sens de l'effort et une force de conviction. Elle permet d'acquérir la confiance en soi. La compétition devient alors un moteur dans la réussite personnelle, professionnelle et sociale. Chez les jeunes, la compétition est un moyen d'affirmer une personnalité naissante, de se surprendre en dépassant ses limites, d'être reconnu par l'autre et de trouver sa place dans le milieu social. La compétition peut être source du dépassement de soi, de ses craintes et ses peurs.

Mais la compétition peut aussi comporter des inconvénients. Ainsi, elle risque de développer une logique de domination, d'inciter à la tricherie, à faire de mauvais gestes pour “réussir”. Elle peut aussi exclure les moins performants et faire perdre au sport sa dimension de jeu.

Selon Michel Caillat, dirigeant du Mouvement critique du sport : “La compétition génère ses propres mécanismes d'exclusion et d'affrontement”. Cela souligne l'importance d'un encadrement compétent, soucieux d'une démarche éducative.

Question 3

“Le sport est un outil à fort potentiel, mais pas le remède à tous les maux”

Jean-Philippe Acensi

(délégué général de l'Agence pour l'éducation par le sport)

L'Agence pour l'éducation par le sport récompense les bonnes pratiques éducatives dans le sport. L'encadrement, la coopération entre les clubs sont des facteurs essentiels en matière de prévention, d'éducation et d'insertion par le sport.

L'aspect compétitif du sport n'est pas à exclure et l'Agence a récompensé des projets alliant compétition et insertion. Il appartient à l'équipe d'encadrement de développer des pratiques de fraternité, de mixité et de refuser les excès de comportement.

L'Agence travaille avec différentes fédérations (judo, karaté...). Le football pose plus de difficultés, du fait qu'il s'agit d'une pratique importante, souvent exercée dans les quartiers difficiles et majoritairement encadrée par des bénévoles peu qualifiés. Dans ces conditions, l'intérêt éducatif du football peut être remis en question. Mais l'organisation fédérale du sport n'est pas un obstacle à l'éducation par le sport. Pour plus d'efficacité, il appartient aussi aux collectivités territoriales de s'investir davantage auprès des fédérations.

Question 4

Le titre du document 1 : "Faut-il encore croire à l'éducation par le sport ?", résume une interrogation de l'auteur quant à l'efficacité éducative du sport. L'article montre en effet que l'image idyllique du sport, véhiculée depuis Pierre de Coubertin, semble aujourd'hui mise à mal.

Ainsi, une récente étude du CNRS revèle qu'une pratique importante du sport chez les jeunes favorise "des comportements d'intimidation, de brutalité, de contournement des interdits". Cette analyse est confortée notamment par l'affirmation selon laquelle les sports produisent des effets inverses à ceux escomptés. Par exemple, de nombreux jeunes utilisent les sports de combat pour apprendre à se battre.

En définitive, le détournement des valeurs de base du sport ne peut pas être affirmé comme principe général. Il mérite d'être tempéré car les évaluations restent insuffisantes. Cela justifie un titre à la forme interrogative.

Question 5

L'expression "culture de projet" signifie l'adoption d'une démarche permettant une validation objective des actions menées par les éducateurs à l'issue d'une évaluation. Elle s'oppose à la "culture de l'action", définie comme "une logique de l'empirisme".

Dans "la culture de projet", l'évaluation est primordiale car elle permet d'aboutir à un diagnostic pour aller vers un projet. Cette évaluation est de nature quantitative mais aussi qualitative, ce qui est nouveau. L'évaluation permet ainsi de mesurer l'utilité des coûts et d'évaluer l'impact des politiques publiques. Elle fait ressortir des éléments tangibles pour convaincre les éventuels partenaires.

La difficulté tient à la réalisation d'une évaluation objective ; il importe de croiser les points de vue des différents acteurs (bénéficiaires, commanditaires, partenaires). Pour aider dans cette démarche, le ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports a récemment édité un guide ("Guide à l'usage des responsables de projets").

Cette "culture de projet" est déjà mise en œuvre par certains éducateurs, qui adoptent une attitude pragmatique et tirent des enseignements d'une année sur l'autre.

4.3. Indications de correction

Rappel : la copie doit être bien présentée, lisible, aérée. Les réponses ne doivent pas excéder 15 lignes (prendre en compte la typographie du candidat).

Question 1 - 3 points. Expliquez la notion "d'utilité sociale du sport".

Les documents permettent de définir cette notion. Le candidat doit être capable de repérer une information dans un document et d'en rendre compte de manière claire et concise.

Question 2 - 5 points. Quels sont les avantages et les inconvénients de la compétition dans le domaine sportif ?

- Le candidat peut proposer une réponse sous forme de tableau, à condition toutefois de respecter les critères de lecture d'un tableau (un titre, des intitulés de colonnes).
- Les documents énoncent différents avantages et inconvénients. Mais la réponse est ouverte : le candidat peut faire état de ses connaissances. Pour la notation, il importe de veiller à une correcte reformulation des documents : la réponse ne doit pas être un copier-coller.
- La réponse doit faire état de la nécessité d'un encadrement de qualité afin d'éviter toute dérive.

Question 3 - 4 points. Résumez l'entretien de Jean-Philippe Acensi : "Le sport est un outil à fort potentiel, mais pas le remède à tous les maux".

- Le résumé proposé doit être compréhensible, sans avoir à se référer au document : la réponse mentionne donc le titre, l'auteur et sa qualité.
- L'article à résumer est construit en trois paragraphes. Cette construction est à conserver afin de faire apparaître clairement les trois axes de la réflexion.
- Pour la notation, il importe de veiller à une correcte reformulation des documents : la réponse ne doit pas être un copier-coller.

Question 4 - + 3 ou - 3 points. Comment justifiez-vous le titre du document 1, "Faut-il encore croire à l'éducation par le sport ?"

- Attention ici aux modalités de la notation : le candidat qui apporte une réponse juste et complète obtient 3 points. Il perd 3 points en cas de réponse fausse ou incomplète. La note ne peut donc être que + 3 ou - 3 points.
- Pour obtenir les trois points, la réponse doit être convaincante et écrite dans un français correct : réflexion sur la valeur éducative du sport aujourd'hui, exemples traduisant un détournement de la fonction éducative du sport, prudence car évaluations insuffisantes (explique le titre sous forme de question).

Question 5 - 4 points. Expliquez l'expression "culture de projet".

- Cette notion est définie dans les documents, mais le candidat peut utiliser ses acquis professionnels (sous réserve d'une réponse succincte, 15 lignes maximum).
- Une explication correcte doit mettre en évidence l'importance de l'évaluation dans la "culture de projet". Les modalités et la finalité de l'évaluation sont à définir.

Merci aux auteurs et aux éditeurs d'avoir aimablement autorisé le Centre national de la fonction publique territoriale à reproduire leurs documents dans ce manuel.

La reproduction de ce document est autorisée pour un usage privé et ne peut donner lieu à duplication sans l'autorisation du Centre national de la fonction publique territoriale.